



Extrait du Portail Interlangues de l'académie de Rouen

<http://langues.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article191>

Enseignement des langues vivantes et en langues vivantes au collège. Rentrée

2017



- Textes -

Date de mise en ligne : mercredi 10 janvier 2018

Copyright © Portail Interlangues de l'académie de Rouen - Tous droits

réservés

QUESTIONS / RÉPONSES ACADÉMIE DE ROUEN

La lettre du recteur

<!--[if !IE]><!--><!--![endif]--> <!--[if IE]><![endif]-->

En quoi la rentrée 2017 représente-t-elle une nouvelle étape au collège dans le champ des langues vivantes ?

Il s'agit effectivement d'une nouvelle étape qui vise la consolidation de la place des langues vivantes en enrichissant l'offre d'enseignement et en promouvant une ouverture sur l'Europe et sur le monde. Cet enrichissement se décline principalement suivant deux axes :

Au sein de la discipline langues vivantes :

- ▶ une deuxième langue vivante étrangère (ou régionale) peut être proposée en classe de 6e à titre **facultatif**. L'enseignement des deux langues se fait dans la limite de 6 heures hebdomadaires ;
- ▶ un enseignement de langues et cultures européennes, s'appuyant sur l'une des langues étudiées, peut être proposé dans la limite de deux heures hebdomadaires au cycle 4, et ce, à titre **facultatif**.

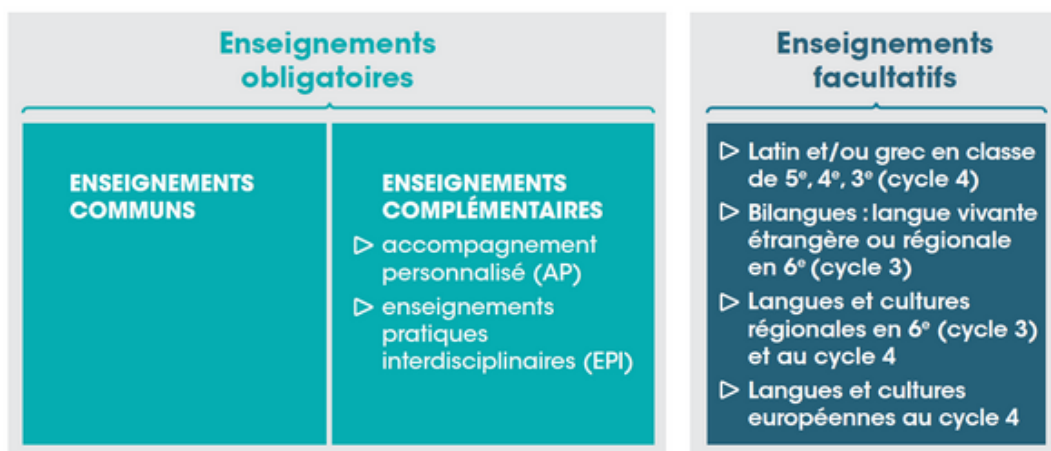
Au sein des disciplines autres que les langues vivantes :

Dans le cadre des enseignements obligatoires (enseignements communs et enseignements complémentaires), ces derniers peuvent être dispensés à chaque niveau (6e et cycle 4) dans une langue vivante étrangère, sous réserve que l'enseignement en langue étrangère ne représente pas plus de la moitié du volume horaire de l'enseignement considéré.



COMMENT SONT ORGANISÉS LES ENSEIGNEMENTS AU COLLÈGE À LA RENTRÉE 2017 ?

Les enseignements sont organisés de la façon suivante :



Qu'en est-il du volume horaire hebdomadaire d'enseignement pour les élèves ?

Pour ce qui relève des enseignements obligatoires, il est de 26 heures.

Pour les élèves qui suivront des enseignements facultatifs, le volume horaire est donc supérieur.

Si l'on ne considère que les enseignements de langues vivantes, il ne peut en pratique excéder 28 heures hebdomadaires :

- ▶ section bilangue en 6e : $26 + 2 = 28$ h
- ▶ langues et cultures européennes au cycle 4 : $26 + 2 = 28$ h

Les sections bilangues : qu'en est-il du parcours de continuité avec le premier degré ?

La continuité du parcours avec le premier degré a vocation à être encouragée, car la plus-value pédagogique est indéniable. Pour autant, la sensibilisation à la culture et à la langue autre que l'anglais en primaire **ne présente aucun caractère obligatoire**.

Afin de conforter la dynamique initiée en 2016-2017 dans les sites bilangues maintenus, il a été décidé de reconduire l'accompagnement en 2017-2018, sous réserve que les établissements impliqués poursuivent le travail engagé.

Pour ce qui concerne les sections bilangues nouvellement introduites à la rentrée 2017, conformément aux orientations ministérielles, elles ne bénéficieront pas d'accompagnement spécifique.

Les sections bilangues : quelle organisation, quel volume horaire, quelle poursuite du parcours débuté en 6e ?

Ce dispositif de différenciation a vocation à avoir des effets de halo sur l'ensemble de l'établissement, c'est la raison pour laquelle la notion de section plutôt que de classe est à privilégier.

L'enseignement des deux langues vivantes en classe de 6e se fait dans la limite de six heures hebdomadaires. Pour ce qui est du volume horaire à consacrer à chacune des deux langues vivantes, il convient de garder à l'esprit que l'efficacité d'un enseignement suppose une exposition suffisante à la langue vivante.

Enfin, le principe de continuité dans l'apprentissage de la seconde langue amorcé en 6e est à considérer dans la perspective du cycle 4.

A l'entrée en 5e, qu'advient-il des élèves ayant débuté une seconde langue en 6e ? Quid de possibles regroupements ?

On peut estimer idéalement que le regroupement en 5e des élèves issus de 6e bilangue est la configuration la plus appropriée pédagogiquement. Pour autant, dans l'hypothèse où les effectifs ne permettraient pas la coexistence de deux groupes (LV2 débutants de 5e et LV de poursuite du groupe bilangue), les élèves issus de 6e bilangue pourraient faire bénéficier leurs camarades des compétences acquises sur le principe, par exemple, du tutorat entre pairs.

Quel accompagnement pédagogique de cet enseignement en 6e bilangue ?

Si l'autonomie de l'établissement est entière pour ce qui est de la mise en place des enseignements facultatifs, il nous semble pertinent d'avoir connaissance des pratiques pédagogiques déployées au sein des classes. L'objectif est de valoriser les démarches innovantes et efficaces et de les mutualiser. Dans ce but, nous invitons les établissements à transmettre à la Dareic (dareic@ac-rouen.fr) les projets mis en oeuvre et toute information susceptible de nourrir la réflexion pédagogique du plus grand nombre. De la sorte, ces documents pourront alimenter un espace spécifique sur le site académique consultable par tous. Ils inspireront également des contenus de formations à venir. Enfin, les corps d'inspection en visite dans les établissements ne manqueront pas de rencontrer les collègues qui interviennent dans ces sections.

L'enseignement facultatif de langues et cultures européennes correspond-il exactement aux sections européennes qui existaient antérieurement en collège ?

Il est clair que les deux dispositifs offrent des similitudes évidentes quant à la philosophie générale. Pour autant, il convient de noter un certain nombre de points qui diffèrent.

Tout d'abord cet enseignement peut être proposé dès la classe de 5e. Le renforcement linguistique sur deux années qui caractérisait le précédent dispositif n'est plus présenté comme tel. En effet, si la pratique de la langue et son enrichissement sont toujours d'actualité, la dimension culturelle est fortement mise en avant, comme en témoigne l'intitulé même de cet enseignement. Cette portée culturelle est à conjuguer avec une dimension européenne, notamment dans sa composante citoyenne. Quant au public visé, s'il convient de prendre en compte l'aisance relative dans la pratique de la langue, les critères de motivation, d'appétence et de curiosité pour d'autres cultures

sont à valoriser, tout comme l'engagement et le désir de s'impliquer dans des configurations de travail originales.

La notion d'ouverture sur l'Europe est également à privilégier. A cet égard, l'enseignement de langues et cultures européennes renforce la possibilité de mener des projets pédagogiques s'inscrivant dans des opérations nationales - semaine des langues - ou européennes - journée européenne des langues - ou encore avec des partenaires étrangers : travail par le biais de la plateforme eTwinning autour d'un projet mené à distance, préparation d'une mobilité collective dans le cadre d'un appariement, travail collaboratif sur une thématique associant d'autres disciplines, sollicitation d'intervenants extérieurs, autant de pistes à explorer qui donneront sens à la pratique de la langue sous toutes ses formes et permettront d'élargir les horizons culturels des élèves en les impliquant directement, sans artifice.

L'introduction de cet enseignement facultatif constitue donc une réelle opportunité pour enrichir les contenus et les pratiques d'enseignement qui avaient cours jusqu'alors dans les sections européennes.

Afin de valoriser toutes les pratiques efficaces et innovantes et les diffuser auprès des collègues de l'académie, nous vous invitons à nous faire part de vos projets et vos pratiques en les adressant à la Dareic. Les corps d'inspection accompagneront autant que de besoin toutes les initiatives

Enseigner sa discipline en langue étrangère, n'est-ce pas finalement la même chose qu'enseigner une DNL en section européenne ?

La même philosophie sous-tend l'enseignement de sa discipline en langue étrangère au collège et l'enseignement d'une DNL en section européenne au lycée : augmenter le temps d'exposition à la langue vivante et diversifier les approches.

Cependant, le terme DNL n'est pas approprié au collège. En effet, la DNL est présente au lycée uniquement. Elle débute en classe de seconde et se développe sur trois années dans un groupe d'élèves volontaires. Elle fait l'objet d'un examen dans le cadre des épreuves facultatives du baccalauréat.

Dispenser son enseignement disciplinaire en langue étrangère en collège est de nature sensiblement autre : plutôt que d'un dispositif nécessairement pluriannuel, il s'agit là d'une démarche pédagogique à géométrie variable à décliner au sein de situations d'apprentissage ponctuelles ou de projets plus étoffés.

Tout enseignant ayant de bonnes connaissances en langues vivantes peut-il dispenser son enseignement en langue étrangère ?

Exposer les élèves à la langue étrangère en cours de langue mais aussi dans d'autres disciplines constitue une plus-value évidente. Pour autant, il convient d'avoir une aisance et une pratique de la langue suffisamment solides et de surcroît avérées pour prodiguer un enseignement clair, accessible et efficace.

Nous vous rappelons que l'académie de Rouen a mis en place depuis de nombreuses années une action de formation à destination des collègues qui souhaitent enseigner leur discipline dans certaines langues étrangères. Il convient de souligner que la formation dispensée met l'accent sur la qualité du vecteur linguistique, mais aussi sur les pratiques pédagogiques qui sont déployées dans les cours de langues vivantes.

Un enseignant ayant des compétences reconnues en langues vivantes peut-il dispenser son enseignement en langue étrangère de sa propre initiative, en solo ?

On peut estimer que la mise en place d'un tel enseignement suppose une réflexion au sein de l'établissement et une communication en direction des familles et des élèves. Par ailleurs, l'articulation entre le collègue de langue et le collègue de discipline apparaît essentielle afin de définir des modalités de collaboration effective. On peut d'ailleurs suggérer que l'enseignant linguiste invite son collègue à observer quelques séances, il peut lui-même lui rendre visite et pourquoi pas, ponctuellement, proposer une co-intervention ?